



P R O C E S - V E R B A L

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 27 janvier 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles**

1^{ère} séance 2005

Séance du jeudi 27 janvier 2005

Présidence de M. Roland Divorve, président

Le nouveau Bureau du Conseil - formé pour ces 18 prochains mois de Mesdames Marcelle Bourquin Chuard et Denise Schmid, scrutatrices, de M. Jacques Studer, 1^{er} vice-président, ainsi que de Mme Rosana Joliat, secrétaire et de moi-même - vous souhaite la bienvenue à cette 1^{ere} séance de l'année !

J'adresse également un cordial salut, à Madame la Syndique et aux membres de la municipalité, à notre huissier, monsieur François Tabanyi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale TVRL.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

55 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Danielle Ayer	Madeleine Doudin	Eva Gloor
Nicole Haas Torriani	Catherine Saugy	Catherine Wicht
Florence Widmer		

MM. J.-J. Aegerter	Roland Bart	J.-Cl. Berger	Hasan Dinc
Michel Grenacher	Vincent Keller	François Morisod	Gilbert Nicolas
Daniel Rohrbach	J.-P. Rouyet	Pascal Ruschetta	Pierre Trenz

Sont absent(e)s :

Mmes Roselyne Ruchet	Simone Szenyan-Reymond
M. Michele Scala	

Remarques :

Deux conseillères communales ont demandé à partir avant la fin de la séance, respectivement à 22h00 pour Mme Karine Clerc Ulloa et 22h15 pour Mme Nicole Dupont.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président indique qu'il y aura une modification au point No 8 - il faut lire « *Nomination de deux membres à la commission de gestion* » - cette modification est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2004.
2. Démissions.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Nomination de deux membres à la Commission de gestion.
9. Préavis No 49 :
Admission de 42 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz intitulée « Interpellation sur Renens face à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) », avec proposition d'adoption d'une résolution.
11. Réponse de la Municipalité à la motion de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani et consorts intitulée « Réagissons face au chômage ! ».
Nomination éventuelle d'une commission.
12. Réponse de la Commission chargée de l'étude de la réponse donnée par la Municipalité à la motion de Monsieur le conseiller communal Jacques Studer et consorts intitulée « Pour une vraie police de proximité ».
Mme Mireille Bandelier, présidente-rapporteuse.
13. Préavis No 38 :
Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman.
Mme Mireille Bandelier, présidente-rapporteuse.
14. Préavis No 50 :
Installation de pavillons scolaires provisoires sur les sites du Simplon et du Léman.
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
15. Propositions individuelles et divers.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2004

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Suite à une intervention de Mme M. Bandelier (soc.) concernant la page 34 du PV du 09.12.2004, il faut lire l'intervention comme suit :

Mme M. Bandelier (soc.) : Comme il a été dit voici 200 ans « l'homme ne vit pas seulement de pain » sentence dont je me permets de modifier la chute par « mais aussi de culture ».

C'est en tous cas l'opinion du Parti socialiste et la raison pour laquelle il adhère sans réserve au troisième point de la résolution présentée par M. Depallens. Je prie donc le Conseil d'Etat de s'engager fermement dans le projet de réhabilitation du site Iril en vue d'une implantation de l'ECAL.

Ce faisant, le Parti socialiste ne fait que démontrer sa constance dans cette affaire puisqu'il a toujours œuvré – et œuvre encore – dans ce sens . Que ce soit par l'intermédiaire des membres de sa base ou par la voie/voix de la Syndique, il a, de longue date, suscité ou entrepris de multiples démarches auprès des instances concernées : autorités, notables, Etat, promoteurs, etc...

La détermination du PS a d'ailleurs trouvé récemment à s'alimenter dans l'enquête portant sur le marketing urbain. Sans surprise, les résultats mettaient en évidence le déficit image dont souffre notre cité.

Aussi, je vous demande d'imaginer que l'ECAL de renommée mondiale, comme le soulignait récemment un article de « 24 Heures » d'imaginer, donc, que ce haut lieu de formation s'installe à Renens, perçue trop souvent comme une morne et dangereuse banlieue ouvrière - cruel démenti aux préjugés !

En effet, l'ECAL à Renens, ce n'est pas qu'une grande bâtisse dans les murs de laquelle s'élabore un savoir, mais une vie – et une vitalité – estudiantine qui essaime dans les quartiers, une jeunesse qui refait le monde au restaurant Migros ou des pique-niques impromptus sur les bancs publics, un levain de créativité qui fermente dans de nombreux endroits où l'art pourrait s'investir.

Au surplus, avec une image aussi restaurée, Renens a de bonnes chances de séduire des contribuables aisés et par là d'arrondir des fins de mois.

Cerise sur le gâteau – même si la crise est petite – l'entretien de l'ECAL demande de la main-d'oeuvre et notre ville ne peut pas se payer le luxe de cracher sur la création d'emplois, fussent-ils peu nombreux.

En résumé, on voit mal que quiconque puisse déplorer l'effort de sang frais que représenterait l'arrivée de l'ECAL à Renens. Dont acte. Je vous remercie de votre attention.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal dûment corrigé est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démissions

M. le Président donne lecture du courrier transmis au Président du conseil communal en date du 1^{er} janvier 2005 par Madame Valeria Mellone :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal.

En raison des obligations envers mes études universitaires, parallèlement à celles de mon activité professionnelle, je n'aurai plus de disponibilités suffisantes pour m'engager efficacement au sein du Conseil communal.

Je remercie tous les membres du Conseil communal pour leur accueil et espère de fructueux débats au courant de l'année 2005.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal, mes salutations les meilleures.

Signé : Valeria Mellone

M. le Président donne lecture du courrier transmis au Président du conseil communal en date du 13 janvier 2005 par Monsieur Roger Gumy :

Monsieur le Président,

Il y a maintenant plus de dix ans que je pratique une politique active dont près de deux législatures. J'ai atteint à la date de cette lettre l'âge de 60 ans et ma vie prend aujourd'hui une tournure que je ne souhaitais pas. Cette nouvelle situation fait l'occasion pour un bilan personnel et m'oblige à revoir mon devenir et mes choix de vie. On ne peut pas, je cite « être et avoir été », je dois donc en admettre les conséquences. C'est pourquoi ce jour, je vous présente ma démission du Conseil communal de Renens.

Je ne peux toutefois pas quitter ce Conseil sans soumettre à votre sagacité une question que je me pose sur la politique suisse. On applique dans le système suisse un consensus qui selon certains élus est le principe même d'une bonne politique. Pourtant ce consensus dans son application montre des failles qui sont intolérables dans la période de reconditionnement économique actuel. En effet, l'application d'un consensus ne permet pas d'entendre l'ensemble des voix du peuple, pire dans une période de vaches maigres, il a tendance à se transformer en connivence et le résultat de cette connivence est la mise à l'écart d'idées ou de personnes dont la force d'expression est plus faible ou gênante. C'est pourtant très souvent dans cette marginalité que l'on peut trouver des idées à contre-courant ou différentes des habitudes prises. Ces dernières, seules, permettent de jeter un regard neuf sur un problème posé. L'intelligence collective est plus porteuses que la vision d'un parti.

Je voudrais enfin remercier tous les électrices et électeurs qui m'ont fait confiance pendant cette période, les camarades de partis qui m'ont accompagné de leurs connaissances et vous tous, Mesdames et Messieurs, pour le travail fait ensemble.

Désormais place à la jeunesse ! C'est dans cet esprit que vous prie d'accepter, Monsieur le Président, avec ma démission, mes salutations distinguées.

Signé : Roger Gumy

M. le Président donne lecture du courrier transmis au Président du conseil communal en date du 24 janvier 2005 par Monsieur Bruno Iamarino :

Monsieur le Président,

Voici, maintenant, presque une législation que j'occupe, aux mieux de mes disponibilités, une place de conseiller communal.

Au seuil de cette nouvelle année, j'ai décidé de réorganiser mon existence et dans ce sens, de m'installer pour une grande partie de l'année à l'étranger. Par conséquent, n'ayant plus la possibilité de participer avec assiduité souhaitée aux séances, je vous présente ma démission du Conseil communal de Renens, avec effet immédiat.

Avant de prendre congé, je tiens à remercier les collègues du parti qui m'ont guidé et soutenu durant mon bref passage au Conseil.

En vous demandant de prendre note de ma démission, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Signé : Bruno Iamarino

M. le Président déclare, suite ces démissions, le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe socialiste en remplacement de Madame Valeria Mellone, conseillère communale démissionnaire et deux candidat(e)s de la liste complémentaire du groupe radical en remplacement de MM. Roger Gumy et Bruno Iamarino.

3. Communications de la Présidence

M. le Président indique que le Bureau du Conseil a la tristesse de vous faire part du décès de M. Raymond Savoy, survenu le 19 janvier à l'EMS Les Novalles, dans sa 95ème année. M. Savoy était une personnalité renanaise. Il a été secrétaire du Conseil communal (de 1934 à 1937), conseiller communal (de 1934 à 1941), conseiller municipal (de 1946 à 1965) et à nouveau conseiller communal (de 1966 à 1981). Il était le père de Mme Suzanne Willomet-Savoy, ancienne conseillère communale et beau-père de M. Roland Willomet, ancien conseiller communal.

Je demande à l'assemblée de se lever pour quelques instants de recueillement.

Le Bureau du Conseil a été représenté lors des événements suivants :

- ✓ *Rapport de Police du 16 décembre 2004*
- ✓ *La cérémonie de passation des pouvoirs du jeudi 13 janvier dernier*
- ✓ *Au vermouth de la Clef d'Argent au début de l'année 2005*

- ✓ Le Bureau a reçu l'accusé de réception suite à l'envoi de la résolution acceptée au Conseil communal par la Chancellerie du Conseil d'Etat.

✓ Le Bureau indique qu'il n'y aura pas de votations fédérales et cantonales le 27 février 2005.

📁 Le Président du Conseil communal a reçu une pétition :

Les habitants et habitantes du quartier de la Place de la Gare 10, 10b, 10c ne se sentent pas en sécurité au sud de la Brasserie de la Gare. Ils (elles) ne voudraient pas que des faits comme ceux qui sont survenus en août 2002 ne se reproduisent (voir photo et procès).

Les personnes soussignées demandent aux autorités communales (en association avec les gérances si nécessaire) :

- De prévoir au plus vite un éclairage public derrière la Brasserie de la Gare et devant les immeubles mentionnés.
- De doter la future zone remaniée de ce quartier d'un éclairage public.

La pétition est signée par 18 personnes.

Cette pétition est directement transmise à la commission permanente des pétitions pour étude et rapport.

M. le Président informe du dépôt de :

- * Interpellation concernant l'arrestation de M. F. Varela, habitant de notre Commune , par la Police de Renens le lundi 17 janvier 2005 - M. J. Depallens (F.r.)
- * Interpellation concernant la mise en place du « zone 30 » à la rue du Lac - Mme V. Berseth Hadeg (F.r.)
- * Motion « Etude d'un journal pour l'Ouest lausannois » - M. J.-M. Dupuis (lib.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 15 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

* Message du Président :

Au vu de l'importance de la tâche qui m'attend, je m'appliquerai, Mesdames et Messieurs, tout au long de ces 18 mois, à honorer au mieux de mes possibilités cette présidence, et je m'engage résolument à diriger nos débats avec une totale sérénité,

une absolue impartialité, et hors de tout clivage politique, à être le président de toutes et tous.

Je remercie les membres du bureau sortant et l'ensemble du personnel communal dont les compétences nous facilitent jour après jour notre travail de miliciennes et miliciens que nous sommes.

*Je tiens à relever que le monde politique que nous formons, certes très modestement ici à Renens, ne soigne pas toujours son image, et que parfois la qualité de nos débats, la tenue de nos échanges, surprennent désagréablement nos concitoyennes et concitoyens sur TVRL.. De ce fait, il nous appartient de confronter nos réflexions, nos idées et nos visions des affaires communales avec force et conviction. Il est un point sur lequel nous devrions toutes et tous tomber d'accord, c'est de privilégier systématiquement l'écoute et le respect de l'autre dans le cadre de nos débats. **Ceci sera le challenge de ma présidence...***

Et une pensée de gratitude pour nos familles, nos proches, qui subissent, bon gré mal gré, nos horaires, nos absences, nos priorités, nos sautes d'humeur et nos fatigues ; il convient de les saluer, eux toutes et tous qui acceptent de se plier à nos exigences d'élu(e)s.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente année 2005.

Applaudissements.



4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, transmet au nom de la Municipalité, les meilleurs vœux pour la nouvelle année 2005.

*** Chaîne du Bonheur**

Très touchée par la catastrophe qui a dévasté plusieurs pays de l'Asie du Sud, la Municipalité a décidé de marquer sa solidarité avec les personnes sinistrées en versant à la Chaîne du Bonheur un montant de Fr. 5'000.- en faveur des régions affectées par ces tragiques événements.

Cette somme sera prélevée sur le compte No 111.3659 - Dons et subventions - et entraînera un dépassement à justifier ultérieurement.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, répond à la question de **Monsieur le Conseiller Communal Eugène Roscigno**, sur la rétrocession de routes cantonales aux communes, du 7 octobre 2004.

Le 7 octobre 2004, M. Eugène Roscigno a demandé à la Municipalité quels seraient pour Renens les effets de la mesure cantonale visant à rétrocéder aux communes un certain nombre de kilomètres de routes. Cela dans le cadre des mesures d'assainissement des finances cantonales.

Depuis lors, plusieurs événements ont fait que cette mesure est momentanément suspendue. En effet, par son jugement, le Tribunal Fédéral a donné raison aux recourants et annulé les décisions du Grand Conseil et la convocation des assemblées de communes afin de se prononcer sur ces mesures. Avant le vote sur le budget, plusieurs décrets reprenant la plupart des mesures d'assainissement des finances cantonales ont été acceptés par le Grand Conseil. La rétrocession des routes n'en faisait pas partie, ce sujet est ainsi actuellement abandonné.

✱ **Journal de l'Ouest**

La Municipalité a reçu le 16 décembre 2004 un courrier du journal « Spécial Ouest » lui annonçant que, malgré tous les efforts entrepris au cours de cette année pour donner une nouvelle dynamique à ce journal d'information local, les résultats économiques du titre demeurent insatisfaisants. Ils ont donc pris la décision de suspendre l'exploitation du titre à la fin de cette année 2004.

✱ **Lausanne Région : lettre d'information sur les finances communales - Janvier 2005**

Vous avez reçu la lettre de Lausanne-Région qui s'appelle les finances communales au point de rupture. Je ne sais pas si vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Il y a là une foule d'informations intéressantes sur les problèmes que rencontrent les communes avec leurs charges et leurs revenus, surtout en relation avec les charges que le canton transfère aux communes. A la dernière page, il y a quelques propositions. Alors la Municipalité tient à vous dire qu'elle a écrit à Lausanne-Région pour lui dire que l'une de ces propositions lui semble vraiment étonnante, celle-ci dit :

"La mise en place d'un dispositif permettant aux communes en cas de transfert de charges financières en provenance du canton, d'adapter automatiquement leur taux d'imposition pour faire face à leurs charges nouvelles, en dérogation à la procédure ordinaire en la matière, à l'image de ce qui a été fait dans le cadre de la bascule des impôts EtaCom".

La Municipalité pense que ce dispositif permettrait au canton de décider n'importe quel transfert de charges, ce sera très simple pour lui, les communes augmenteront automatiquement leurs taux d'impôt pour permettre d'assurer les nouvelles charges que le canton aura décidées. Les communes veulent-elles vraiment devenir les banques de l'Etat ? Nous disons aussi à Lausanne-Région qu'ils oublient aussi que finalement c'est de la même poche que sortent les impôts et qu'ainsi on retire au peuple son droit de décider de ses impôts. Il a souvent été dit que communes et canton sont dans le même bateau. Tout le débat autour de la bascule a montré que c'est le total des impôts qui est important.

Nous terminons en disant que nous ne sommes dès lors pas d'accord avec cette proposition et nous les prions d'en prendre note.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales.

Mme T. Maystre, AeC : Au dernier conseil communal, nous avons été informés qu'une solution concertée pour l'emplacement du futur Centre intercommunal de logistique a été négociée entre les communes de Renens, Prilly et Lausanne, ainsi qu'avec les CFF. Ce centre prévu sur la Commune de Renens devrait être soumis prochainement à l'enquête publique, selon le journal 24h.

A ce sujet, deux questions :

- Quel est le calendrier prévu ? (enquête, chantier, suite du concours European ?)
- Deux poids, deux mesures : La mise en application des chantiers liés au schéma directeur de l'Ouest lausannois oblige d'une part la commune de Renens de mettre son projet de PGA en attente (sur demande du canton), mais apparemment rien n'arrête l'avancement de ce projet d'implantation d'un centre de transbordement de déchets et consorts. Or ce projet aura un impact important sur le devenir du quartier de Malley et de ses voies de communication. Et il avance dans une grande discrétion, sans autre consultation possible que la mise à l'enquête, en dépit de la LAT qui exige une information et la consultation sur tout projet d'envergure. Que pense la Municipalité de ce déséquilibre ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Mme T. Maystre avait eu l'amabilité de me transmettre par e-mail son texte. Mais, je l'ai trouvé il y a très peu de temps et je préfère lui répondre la prochaine fois.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur de la commission des Finances : Lors de sa dernière séance, la commission des finances a examiné et pris position sur le point suivant :

Préavis 50 - Installation de pavillons scolaires provisoires sur les sites du Simplon et du Léman

Après examen du préavis, la commission a constaté que celui-ci, bien que découlant du très récent rapport sur la planification scolaire, n'est pas inscrit pas dans le plan des investissements présenté au conseil communal. La commission s'attendait donc à trouver dans le préavis une information qui aurait pu laisser supposer que ce nouvel investissement le serait en contrepartie d'autres, repoussés, voire décalés dans le temps. Cette information faisant défaut, la commission des finances doit donc considérer cela comme hors planification financière.

Après délibération la commission des finances n'accepte pas les incidences financières de ce préavis par 5 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Le plan des investissements daté du 18 juin 2004 qui est en votre possession avait été établi sur la base de certains critères, mais comme vous le savez les projets de constructions scolaires ont suscité beaucoup de discussions, d'interrogations, de remises en question et évidemment aujourd'hui la rubrique « bâtiments scolaires » est devenue caduque. La commission des finances l'avait compris sans qu'on le lui explique, mais, par contre, il manquait les données chiffrées.

Nous avons dès lors convenu avec la commission des finances que ces données chiffrées seraient transmises ce soir.

Le nouveau visage de la rubrique 523-Bâtiments scolaires se résume à quelque chose de relativement simple, il n'y reste plus que les trois éléments qui sont, ou qui vont être, soumis au Conseil communal, c'est-à-dire :

- ✓ l'installation des pavillons provisoires au Léman/Simplon - objet du préavis No 50
- ✓ le préavis d'étude pour la rénovation du Collège de Florissant
- ✓ le concours pour le groupe scolaire du Léman.

En chiffre, cela nous donne :

Les Fr. 1'800'00.— du préavis No 50, les Fr. 403'000.— du préavis No 42 et enfin le groupe scolaire du Léman, les Fr. 215'000.—, dont il a été question tout récemment pour un total de Fr. 2'423'000.— contre Fr. 5'965'000.— dans l'ancienne version du plan des investissements.

Vous l'avez tous compris, nous avons en gros 6 millions, nous aurons 2,4 millions, donc nous sommes en-dessous de ce qui avait été prévu il y a bientôt une année.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président de la commission des affaires régionales et intercommunales :

1. La CARIC prend acte du fait que l'ordre du jour ne comprend pas de préavis concernant les aspects intercommunaux.
2. Présentation des aspects intercommunaux de l'aide médico-sociale dans l'ouest Lausannois.

La CARIC remercie Madame la Municipale Marianne Huguenin qui présente les aspects intercommunaux de l'aide médico-sociale de l'Ouest Lausannois.

Dans sa présentation, Madame M. Huguenin constate que l'importance croissante du rôle du canton dans les activités régionalisées transforme le rôle de gestion des communes en rôle de contrôle. De plus, on constate un continu d'organisations depuis l'organisation purement cantonale de l'ORP jusqu'aux initiatives privées subsidiées par la commune, en passant par des organisations

mixtes entre le canton et des associations de communes du type de ARASOL ou APREMADOL pour les CSR et les CMS.

La CARIC relève la qualité des prestations fournies et admet que la proximité améliore encore ces prestations, car chacun se sent plus responsable de trouver des solutions aux difficultés de ses ressortissants. La CARIC propose de mieux « vendre » les réussites et la qualité des prestations offertes. La CARIC apprécierait une description des nombreux organismes médico-sociaux avec leurs découpages géographiques et les points d'accès à ces organismes.

La CARIC est informée du fait que, une fois de plus, les contributions, et surtout celles du canton, sont calculées en proportion du nombre d'habitants et non en fonction des capacités contributives comme le prévoit la nouvelle constitution vaudoise.

La CARIC prend acte avec plaisir du renforcement de la collaborations avec Prilly et rêve de structures plus simples. Ne faudrait-il pas chercher à constituer une seule association de commune, avec pour exécutif les municipaux concernés et pour législatif des représentants des conseils communaux. Chercher à renforcer la collaboration entre les huit communes de l'ouest faciliterait en outre une réflexion sur le découpage en district que nous souhaitons, sur les fusions nécessaires pour ne pas laisser se vider de leur substance les structures communales artificielles et obsolètes, ou encore préparer des structures régionales moins touffues.

En résumé et selon les clés retenues, la CARIC remarque :

Utilité de la collaboration pour la commune

La collaboration intercommunale dans le secteur médico-social est nécessaire et réduit les coûts d'administration pour la commune. Mais le choix des limites de cette collaboration pose à nouveau la question de l'infinie subtilité du fractionnement du territoire vaudois pour une population qui correspond à un quartier d'une grande ville.

Répartition des charges

La répartition des charges est à nouveau le résultat aléatoire d'une succession de compromis historiques dans des situations épisodiques.

Contrôle du législatif

Cette présentation a une fois de plus fait ressortir l'extrême difficulté, même pour des conseillers très sensibles aux problèmes évoqués, de comprendre les imbrications entre exécutifs, et législatifs intercommunaux, constitués aussi d'un bien trop grand nombre de membres des exécutifs et des législatifs. Sommes-nous prêts à aborder la question d'un parlement, ou d'un législatif commun aux organisations intercommunales de l'Ouest Lausannois dans le secteur médico-social tout d'abord ou faudra-t-il encore attendre une plus grande dégradation des situations financières des communes et une plus grande confusion des responsabilités, ce choix nous appartient.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

M. P. Mettraux, rapporteur, présente le **compte rendu des activités de l'Assemblée régionale de l'ORPC pour 2004** :

En 2004, l'Assemblée régionale de l'ORPC s'est réunie statutairement à deux reprises. Elle a siégé les mardis 29 juin et 28 septembre 2004, à 20h00, au collège de la Concorde à Chavannes-près-Renens, sous la présidence de Monsieur Alain Mundler de St-Sulpice.

Séance du 29 juin

L'Assemblée est informée, que dès l'année 2004 et ceci pour l'ensemble du canton de Vaud, le montant facturé aux régions s'élève à fr. 4.—par habitant, et ce pour les 10 ans à venir. Cette participation sera complétée par un montant de fr. 2.50 par habitant prélevé sur le fonds des communes. On nous signale en outre qu'au Département de la sécurité et de l'environnement, M. Olivier Durgnat, chef du SSCM a pris la tête du Service pénitentiaire le 15 février 2004. Il a été remplacé ad interim par M. Raoul Baud.

Suite aux divergences survenues entre les communes membres de l'ORPC lors de la constitution de l'organisation régionale, s'agissant des critères de la répartition des charges, le 16 décembre 1998, le Gouvernement a promulgué un arrêté mettant en place la structure de substitution selon l'article 9 de la LVPCI.

Cinq ans plus tard, l'ORPC a atteint sa vitesse de croisière et ses structures administratives et opérationnelles sont parfaitement rôdées.

Aussi, sur recommandation du Département, le Comité directeur propose de remplacer la dénomination « structure de substitution » par respectivement des « statuts » et du « règlement » de l'Assemblée régionale de l'ORPC Lausanne-Ouest.

Dans le même temps, le Comité directeur s'est vu accorder une compétence extrabudgétaire de fr. 20'000.—par cas pour la présente législature.

Ces deux modifications de statuts et règlements, ainsi que la compétence extrabudgétaire, ont été acceptées par 23 oui, 3 non et 1 abstention.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion pour l'année 2003, a donné décharge au Comité directeur sur ladite gestion, ainsi qu'après avoir pris connaissance des comptes de l'ORPC, arrêtés au 31 décembre 2003, adopte les comptes par 26 oui et un avis contraire.

28 septembre 2004

Lors de la 2^{ème} séance, l'Assemblée régionale a adopté le budget 2005, par 28 oui et 2 abstentions.

L'Assemblée a également accepté un préavis de réhabilitation et de modernisation du système de fermeture des constructions de l'ORPC, ceci pour un montant de fr. 61'200.--.

Lors d'un exercice de la PCi effectué le 27 mai 2004, sur le site du Croset à Ecublens, un chef de secteur a prêté son passe général au comptable du service. Celui-ci a égaré cette clé, qui permet l'accès à toutes les constructions de l'organisme. Malgré d'importantes recherches organisées sitôt après le constat de la disparition, les recherches sont restées infructueuses.

Admettant qu'elle aurait pu être volée, le Cdt de l'ORPC a décidé de faire changer sur-le-champ tous les cylindres principaux d'accès aux constructions.

Le Comité directeur propose d'installer sur les portes principales des cylindres à puces. Avec des clés programmées, ainsi lors de perte, il suffit de désactiver cette clé et pour fr. 75.—d'en programmer une autre.

Voici les éléments importants de l'exercice 2004 de l'Organisme Régional de Protection Civile.

M. le Président rappelle qu'il reste encore pour l'année 2004 le rapport de la commission intercommunale des taxis.

8. Nomination de deux membres à la Commission de gestion.

M. le Président indique que suite aux démissions de M. Jacques Studer et de M. Olivier Barraud, tous deux du groupe socialiste, en tant que membres de la commission de gestion et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : *"(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...) "*, M. le Président invite donc le président du groupe « socialiste » à présenter deux remplaçant(e)s à la commission de gestion.

- Le groupe « socialiste » présente les candidatures de **M. Jean-François Clément** et de **Mme Mireille Bandelier**.

9. Préavis No 49 :

Admission de 42 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

M. Vincent Keller, président-rapporteur.

Etant donné que M. V. Keller (F.r.) est excusé, c'est **Mme D. Pittet (F.r.)**, membre de la commission de naturalisations, qui présentera le rapport de la commission d'étude.

Néanmoins, il faut apporter deux modifications au rapport envoyé à tous les membres du Conseil communal :

- Dans le tableau : avant-dernier candidat de la page 4 a obtenu lors de l'audition l'appréciation « satisfaisant » et non pas « très bon ».
- Dans le rapport : au dernier paragraphe, il est fait mention de deux dossiers et la formulation est extrêmement ambiguë. Il convient de transformer la phrase « ... *les dossiers de ... ont essuyé un refus chacun* » en « ... *les dossiers de ... ont été acceptés chacun à l'unanimité moins une voix* ».

M. le Président prie Mme D. Pittet de donner lecture des conclusions municipales, étant donné que la parole n'est pas demandée.

La liste des personnes naturalisées n'est pas publiée. Les pages de 14 à 18 ont été supprimées.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz intitulée « Interpellation sur Renens face à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) », avec proposition d'adoption d'une résolution.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) souhaite que la résolution soit lue pour une meilleure compréhension du public et des téléspectateurs. **Mme A.-M. Depoisier**, syndique, propose de ne lire que le texte de la résolution :

En conséquence, la Municipalité et le Conseil communal de la Commune de Renens, inquiets de la nature et de l'ampleur des conséquences de ces négociations en cours,

1. Demandent :

- un moratoire sur les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ;
- l'ouverture d'un débat public aux Chambres fédérales impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles et la participation des populations afin que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité ;
- que cette consultation soit prolongée aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan des effets et des conséquences de cet Accord sur les collectivités.

2. Prennent position contre l'obligation qui pourrait leur être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'ils considèrent devoir rester dans le domaine public.

3. Déclarent la Commune de Renens « zone hors AGCS ».

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je remercie la Municipalité et je ne puis qu'approuver sa proposition de résolution. Que nous soyons de gauche ou de droite, nous sommes là pour défendre les intérêts des Renanais qui ont bien voulu nous faire confiance. Ce travail au service de nos concitoyens, nous devons pouvoir l'effectuer selon notre conscience et non pas selon les tics et les préjugés de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Le texte qui n'a pas été lu et qui vous a été soumis en page 2, en italique, semble être tiré directement d'un site web altermondialiste.

Ce qui est exprimé là est en effet contraire aux objectifs de l'OMC, qui veulent justement fixer des règles pour que les échanges commerciaux ne se fassent pas de manière trop sauvage.

Renens, ville ouverte, carrefour du monde, se recroqueville sur elle-même, ; certes, la portée ou le refus de cette résolution - si elle est acceptée - ne changera pas la face du monde.

Toutefois, on pourra mettre au budget quelques centaines de francs pour aller griller des cervelas au bord du lac et penser qu'on a bien raison de rester dans nos petits coins de pays !

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Ces accords n'ont pas pour but de régler le commerce existant. Ils visent plutôt à ce que des choses qui ne seraient pas forcément commerciales le deviennent, par exemple que la distribution de l'eau potable se fasse sur une base commerciale. On serait alors censé choisir l'entreprise qui aurait soi-disant le meilleur rapport qualité/prix.

Ce qui est concerné par ce genre d'obligations, ce n'est pas le commerce habituel entre les pays, mais les compétences que les cantons et les communes ont pour s'organiser en matière de déchets, d'eau potable, de santé, d'éducation, etc.... Ce que nous demandons, c'est de pouvoir garder ces compétences sans être obligés de satisfaire à tous les diktats d'une organisation internationale.

A part ça, on n'est pas - les Renanais - seuls dans notre coin. Je rappelle quand même que parmi les communes qui ont décidé de se déclarer hors AGCS, on trouve des communes non négligeables comme Paris, Toronto, Vienne, Melbourne. Je crois que c'est plutôt M. Dupuis qui risquerait d'être seul.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) : Pour ma part, j'aimerais saluer le courage de la Municipalité. Je pense que même si le danger dans le cadre des négociations actuelles sur l'OMC n'est pas imminent, c'est d'ailleurs là toute la difficulté du dossier - il est là quand même en tout cas à moyen et long terme.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cet accord est un engagement politique que les membres ont signé pour libéraliser progressivement tous les services qui ne font pas parties des tâches régaliennes de l'Etat. Il y a un article spécifique dans cet accord qui stipule que tous les 5 ans de nouvelles négociations de libéralisation doivent démarrer. On est dans une de ces phases de négociations et je pense qu'aujourd'hui l'enjeu principal ce n'est pas tellement de savoir si on est « pour ou contre » les libéralisations. Moi, je pourrais être « pour » dans une certaine mesure, parce que je ne suis pas contre le commerce - l'enjeu est principalement dans la transparence et la protection de la défense de la démocratie.

Je pense que ce qui est très important, c'est qu'en Suisse, mais aussi dans les autres pays, cantons et communes, qui sont des autorités souveraines, soient informées et consultées. Tout l'enjeu aujourd'hui est là. Une commune comme Renens -et d'autres villes de Suisse qui ont aussi déjà constaté les faits - reproche surtout au Conseil Fédéral de ne pas être assez transparent sur les négociations, de ne pas informer suffisamment et surtout de ne pas consulter.

Je pense que nous sommes en droit de savoir ce qu'il se passe et de savoir ce qui va être discuté pendant ces négociations à partir du moment où des compétences communales sont touchées. Donc, c'est pour cela que je voudrais que la Conseil communal soutienne cette déclaration.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : J'avais aussi envie d'intervenir la-dessus, car ce sujet me touche beaucoup. Je pense que si des accords généraux sur les services étaient appliqués et pratiqués

tel que c'est en train d'être discuté dans notre dos, une assemblée comme celle où nous sommes en ce moment deviendrait caduque et inutile. Je pense qu'il est important que toutes les personnes qui sont là se demandent pourquoi elles s'y sont engagées et comment elles souhaitent s'engager par la suite, autrement qu'en se camouflant derrière un fatalisme un peu opportuniste. Les enjeux sont énormes. Voilà ce que j'avais envie de dire.

M. le Président clôt la discussion et soumet la résolution au vote de l'Assemblée. C'est à une large majorité que la résolution est acceptée et qu'elle sera envoyée à qui de droit.

11. Réponse de la Municipalité à la motion de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani et consorts intitulée « Réagissons face au chômage ! ».
Nomination éventuelle d'une commission.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Je propose de nommer une commission, c'est-à-dire que la réponse à cette motion soit traitée comme un préavis, si le Conseil communal accepte la proposition de réunir une commission (dont la date est déjà fixée au lundi 7 février 2005, à 19h30, dans les locaux de la Sécurité sociale). Nous sommes donc au stade de la discussion préalable : le Conseil communal nomme sa commission, fera la discussion et votera la réponse à la motion en fonction du rapport de sa commission à la séance suivante.

Remarque du groupe « libéral » par M. W. Siegrist : Le groupe libéral accepte la réponse et conformément au règlement du Conseil communal ne voit pas pourquoi il faut nommer une commission, mais néanmoins s'il faut faire de la « commissionite », le groupe libéral présentera donc un membre.

Du groupe socialiste	:	Mme Myriam Romano M. Robert Mulopo M. Raymond Vincent
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Véréna Berseth Hadege M. Jean-Pierre Glaes
Du groupe libéral	:	Mme Antoinette Schaffner
Du groupe AeC	:	M. Bernard Saugy
Du groupe radical	:	Mme Nicole Dupont M. Alexandre Goedecke M. Yvan Marcucci

12. Réponse de la Commission chargée de l'étude de la réponse donnée par la Municipalité à la motion de Monsieur le conseiller communal Jacques Studer et consorts intitulée « Pour une vraie police de proximité ».

Mme Mireille Bandelier, présidente-rapporteure.

Mme. M. Bandelier, présidente-rapporteure présente le rapport de la commission : La commission chargée d'étudier la réponse donnée par la Municipalité à la motion de M. Jacques Studer du 5 octobre 2003 - Pour une vraie police de proximité - s'est réunie le 29 novembre 2004 à la salle de conférences de la Police municipale. MM. Jean-Marc Dupuis et Hassan Dinc étant excusés, elle était donc composée de Mmes et MM. Olivier Barraud, Verena Berseth, Roland Divorne, Nathalie Kocher, André von Gunten, Christian Widmer, Yvonne Zürcher et Mireille Bandelier, présidente-rapporteure.

C'est à MM. Pascal Petter, Municipal, et Bernard Bovard, Chef de service, qu'incombait la tâche de répondre aux questions des participants; qu'ils soient remerciés de leur disponibilité.

D'emblée, MM. Petter et Bovard expriment leur étonnement devant la motion : les plaintes qui leur parviennent sont rarissimes. D'ailleurs, M. Jacques Studer lui-même aurait, semble-t-il, accepté la réponse de la Municipalité.

Les commissaires rétorquent que rares sont également les gens qui osent se plaindre officiellement de la police. Ils admettent toutefois que, en règle générale, les policiers en uniforme font correctement leur travail.

Quoi qu'il en soit, et même si la réponse de la Municipalité - à laquelle nous vous renvoyons - paraît contenir toutes les informations nécessaires, il y a malaise, et nous sommes réunis pour en parler.

Et, pour parler, nous parlerons, puisque la Commission siégera deux bonnes heures ! Rapporter sur cette séance n'est d'ailleurs pas chose facile ! Croire qu'on pourrait s'en tenir aux textes de la motion, d'une part, de la réponse de la Municipalité, d'autre part, et adopter, pour leur examen, une marche à suivre rationnelle s'est avéré illusoire : commissaires et autorités ont peiné à trouver un langage commun, l'esprit s'opposant à la lettre et le concept de Police 2000, martelé comme la future panacée, interférant sans cesse dans le débat sur la situation actuelle.

Afin de mettre un peu d'ordre dans les avis exprimés par les commissaires à l'issue de la séance, je, soussignée rapporteure, ai choisi l'option de les ranger sous trois têtes de chapitres.

1. Guerre des polices

Les polices en question étant la "Pol. cant." ou Gendarmerie et la Police municipale, ce titre provocateur peut paraître dur et, pourtant, il recouvre une réalité que M. Bovard n'a cessé de fustiger : "Dans ce canton, nous (les polices) travaillons mal, comme des singes !" A l'appui de ces jugements, il cite la rigidité des cahiers de compétences : "Je n'ai même pas le droit d'orienter une victime vers un psychologue ou vers la LAVI (il s'agit de l'aide aux victimes), ni de demander à la Gendarmerie des nouvelles d'une personne que je leur ai envoyée ou amenée".

2. Respect inconditionnel de la hiérarchie

Ce qu'on ignore, c'est ce que M. Bovard risquerait à oser les démarches ci-dessus, mis à part un coup de semonce ou une réaction impolie. Or, corsetée dans son domaine de compétences, notre police semble paniquée à l'idée de faire péter quelques boutons ! Et pourtant, de l'extérieur, les commissaires ont surtout eu l'impression d'observer une cour de récréation où les disputes n'étaient qu'enfantillages.

3. Formation des policiers

Touchant de nombreux domaines, la formation - primaire ou en cours d'emploi - est censée préparer, à satisfaction, les policiers à leur futur emploi. Le tout serait, cependant, de connaître le contenu des cours, par exemple ceux de psychologie. Ainsi, lorsqu'un commissaire demande si un accent est mis sur les comportements à adopter pour améliorer l'accueil, le contact, ou pour mieux gérer des situations un peu "électriques", il reste sur sa faim : pas de jeux de rôles, pas de prise en compte de ces petits riens qui huilent les rouages sociaux. Le commissaire en question a d'ailleurs l'impression de parler chinois. On ne sent aucune volonté, dans notre police, de prendre une quelconque initiative allant dans le sens d'une amélioration des services proprement humains.

En conclusion, si à l'heure actuelle il est vain de chercher à redistribuer, de quelque façon que ce soit, les domaines de compétences de nos Polices cantonale et communale, l'accueil et la prise en charge sont susceptibles d'être améliorés. Croire que Police 2000 et la future synergie des Polices de l'Ouest suffiront pour régler tous les problèmes est un leurre et la fuite en avant réserve des désillusions ! C'est d'abord un état d'esprit qui doit changer et les commissaires pensent que c'est surtout cela que visait la motion : que notre police prenne des initiatives, qu'elle se montre précurseur, en particulier dans le domaine de la formation et que son chef de service prenne conscience de son rôle d'animateur en mettant sur pied et en soutenant activement ces démarches.

M. le Président ouvre la discussion.

M. P. Petter, conseiller municipal : Je me dois d'apporter quelques rectificatifs ou corrections au rapport de Madame M. Bandelier :

- (...) commissaires et autorités ont peiné à trouver un langage commun, l'esprit s'opposant à la lettre et le concept de Police 2000, martelé comme la future panacée, interférant sans cesse dans le débat sur la situation actuelle.

Je tiens à préciser qu'il n'a jamais été dit que POLICE 2000 sera la panacée, car tel ne sera précisément pas le cas dans de nombreux domaines. Par contre, ce nouveau concept a le mérite de répondre en partie aux souhaits des motionnaires grâce à une délégation de compétences plus étendue accordée aux polices municipales dans le domaine de la police judiciaire notamment.

- Guerre des polices

J'ai déjà eu le plaisir de dire à Mme M. Bandelier par oral que ce titre est provocateur, comme elle le dit elle-même, mais il n'y a pas de guerre de police au sens des contacts que nous avons entre police municipale et gendarmerie, puisque nous entretenons d'excellents rapports entre les deux corps.

Cela dit, vous citez M. Bovard : (...) *"Je n'ai même pas le droit d'orienter une victime vers un psychologue ou vers la LAVI (il s'agit de l'aide aux victimes), ni de demander à la Gendarmerie des nouvelles d'une personne que je leur ai envoyée ou amenée"*.

La citation du Cdt Bovard relative au soutien psychologique est exacte, mais encore faut-il préciser que nous parlons ici des victimes d'affaires pénales qui doivent être prises en charge sans délai par des spécialistes de la Police cantonale. La compétence de proposer un soutien psychologique appartient à celui qui mène l'enquête et ce n'est pas la police municipale..

Dans tous les autres cas la police municipale est compétente et celle de Renens ne s'en prive pas. Exemples : lors de chaque intervention liée à un conflit conjugal, la police remet automatiquement de la documentation sur le centre LAVI. Lorsqu'il s'agit de violences conjugales, l'auteur reçoit une lettre de sensibilisation personnalisée signée du Comandant avec un dépliant de la Fondation jeunesse et famille l'invitant à prendre contact avec ces thérapeutes. En ce qui concerne le droit de demander des renseignements à la gendarmerie ou à la Sûreté, il existe. Il a simplement été dit que les enquêteurs en charge d'une affaire pénale n'étaient pas dans l'obligation, ou ne pouvait pas pour diverses raisons, nous donner des renseignements sur le suivi des affaires.

➤ *Respect inconditionnel de la hiérarchie*

Vous dites (...) *Ce qu'on ignore, c'est ce que M. Bovard risquerait à oser les démarches ci-dessus, mis à part un coup de semonce ou une réaction impolie.*

Les risques encourus par le Cdt Bovard sont simples. Dans ce cas de figure, il se verrait retirer toutes ses compétences de police judiciaire, donc également celles du Corps de police, et la commune n'aurait d'autres solutions que de procéder à son licenciement, dès lors qu'il ne pourrait plus assurer ses fonctions.

➤ *Formation des policiers*

(...) *On ne sent aucune volonté, dans notre police, de prendre une quelconque initiative allant dans le sens d'une amélioration des services proprement humains.*

Il faut dire que la police évolue à l'intérieur d'un carcan de loi, de règlements et de directives divers qu'elle se doit de respecter. Dans tous les cas où elle dispose d'une certaine liberté d'action, les aspects humains sont prioritaires et d'ailleurs nous avons de nombreux témoignages de sympathie, de remerciements de personnes que la Police aide quotidiennement à Renens.

➤ (...) *que notre police prenne des initiatives, qu'elle se montre précurseur, en particulier dans le domaine de la formation et que son chef de service prenne conscience de son rôle d'animateur en mettant sur pied et en soutenant activement ces démarches.*

Cela se fait depuis 18 ans et Renens n'est pas à la traîne, bien au contraire. Toutefois, les initiatives ne peuvent se prendre que dans le respect des textes et des directives en vigueur.

Mme M. Bandelier (soc.) : Je remercie Monsieur P. Petter pour ses précisions. Je voulais simplement attirer l'attention de tout le monde sur le fait que j'ai fait un rapport et que les termes utilisés correspondent exactement à ce qui a été dit en commission. Ce ne sont pas mes mots, ce sont ceux des commissaires.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je constate que la commission ne donne aucun mot d'ordre de vote. Or, il me semble que nous devons voter sur la réponse de la Municipalité à cette motion Studer.

Nous avons préféré attendre le rapport de la commission avant d'effectuer ce vote, mais aujourd'hui qu'il nous a été lu, nous avons tous les éléments en main pour nous prononcer.

M. Ch. Widmer (rad.) : Le rapport dont la lecture vous a été donnée n'a pas fait l'objet d'un rapport soumis aux commissaires.

Pour ma part, j'aurai souhaité, entre autres sujets qui ne sont pas évoqués et qui ont pourtant ont été soulevés lors des débats, qu'il soit fait mention de la fameuse classification des polices, classification qui définit les niveaux de compétences des divers corps de police, par exemple Lausanne en classe 5 et Renens en classe 4.

Autre point « oublié ». Pour mieux comprendre, permettez que je revienne à la page 17 du procès-verbal No 7 d'octobre 2004.

Je lis : « Le conseil ayant désigné une commission, il n'a donc pas été voté quant à la réponse municipale »

Il appartient donc à l'assemblée de ce soir de se prononcer sur ladite réponse.

Si ma mémoire ne me trahit pas, sans vote des membres de la commission, il me semble que les débats menés allaient dans le sens de l'acceptation des considérations municipales.

Aussi, j'invite les conseillères et les conseillers présents à accepter le rapport, ainsi que la réponse municipale.

Mme M. Bandelier (soc.) : M. Widmer, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Vous dites que ce texte n'a pas été soumis aux commissaires. Je ne note pas « projet » quand je fais un rapport, je le distribue assez tôt pour que les gens puissent réagir : ce qui a été le cas pour le rapport suivant. Je précise que ce rapport a été écrit et même distribué de main à main aux personnes qui j'ai rencontrées lors de notre séance de décembre, donc il était prêt depuis bien longtemps ; je l'ai envoyé éventuellement aux gens qui n'étaient pas présents. Quant à vous, M. Widmer, je me souviens très bien l'avoir remis dans votre boîte-aux-lettres pour économiser un timbre, vu que je suis votre voisine.

Je me permettrai d'ailleurs de demander aux commissaires présents s'ils avaient reçu ce « projet » encore au mois de décembre.

M. le Président accepte la demande de Madame la conseillère communale Mireille Bandelier.

Mme M. Bandelier (soc.) : Je demande donc aux personnes que je vais nommer de répondre par « oui ou par non » à la question « *aviez-vous en main ce texte dès le mois de décembre ?* »

- | | | | |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| - M. Dupuis | réponse NON | Mme Berseth | réponse OUI |
| - M. Divorne | réponse NON | Mme Kocher | réponse OUI |
| - M. Von Gunten | réponse NON | Mme Zurcher | réponse OUI |
| - M. Barraud | réponse OUI | | |

Alors, je ne comprends pas ce qui s'est passé ... !

M. Widmer (rad.) : Pour ma part, je tiens à apporter les précisions suivantes :

- il est vrai que j'ai reçu ce texte (texte montré à l'assemblée) de la part de Mme M. Bandelier, dactylographié, propre, net, sans la mention « projet » ;
- quelques temps plus tard, pour le préavis No 38, j'ai reçu ce document (autre texte montré à l'assemblée) manuscrit avec de nombreuses corrections ... chacun comprendra la différence !

Mme M. Bandelier (soc.) : Je crois que je vais m'incliner devant la mauvaise foi !

M. le Président clôt la discussion et soumet le rapport au vote ; il est accepté à une légère majorité et de nombreuses abstentions.

13. Préavis No 38 :

Organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman.

Mme Mireille Bandelier, présidente-rapporteure.

Mme. M. Bandelier, présidente-rapporteure présente le rapport de la commission d'étude du préavis : La Commission chargée d'étudier le préavis 38 s'est réunie le 12 janvier au CTC. Elle était composée de MM. et Mmes Radovan Bila, Jacques Depallens, Hubert Desboeufs, Jean-Marc Dupuis, Ivan Marcucci, Myriam Romano, Elena Torriani, Christian Widmer, Yvonne Zürcher et Mireille Bandelier, présidente. Elle était accueillie par une importante délégation emmenée par les trois Municipaux concernés, soit MM. Jean-Jacques Ambresin, Raymond Bovier et Olivier Golaz eux-mêmes secondés par Mme Martine Heiniger et M. Christian Tréboux, tous deux chefs de service, ainsi que par MM. Fernando Bernasconi, urbaniste-conseil et Jean-Claude Bourgeois, adjoint technique.

La commission remercie toutes ces personnes pour leurs informations.

L'examen du préavis 38 avait, on s'en souvient, été antérieurement repoussé par le Conseil communal, trop de questions restant en suspens dans le domaine de la planification scolaire.

Un rapport sur le sujet nous ayant été transmis depuis lors, l'ouvrage est remis sur le métier sans modification si l'on excepte les points suivants :

- page 1, sous Module 1, lire 14 classes au lieu de 12 ;
- page 3, sous Membres, ajouter M. Philippe Bonhôte, architecte, Genève ;
- et sous Experts, un enseignant, à désigner. Précisons que ce poste, évoqué dans la discussion préalable, aurait fait l'objet d'un amendement si la Municipalité ne l'avait immédiatement intégré à la nouvelle mouture du calendrier qu'elle nous a adressée au lendemain de la séance ;
- enfin, le calendrier lui-même, bien évidemment caduc, a été revu comme suit :
 - Préavis : Conseil communal Janvier 2005
 - Item à ajouter : Organisation concours, cahier des charges Février-avril 2005
 - Appel de candidature Mai 2005
 - Pour la suite, ajouter une année à chaque date.

Cette fastidieuse énumération étant terminée, on peut lui adjoindre d'entrée une ultime précision demandée par un commissaire et concernant l'amortissement prévu en page 4 : les Fr. 215'000.-- seront englobés dans le crédit de construction, si ce dernier est ultérieurement accepté, et donc amortissables sur 30 ans. En revanche, si le projet était alors refusé, les Fr. 215'000.-- devraient figurer dans les comptes 2005.

Après ce préambule, certes long et ennuyeux mais rationnel, précis et confortable, en somme, rapporter sur la séance de Commission est tâche beaucoup plus ardue. La discussion, en effet, a essentiellement porté sur le fond, à savoir le bien-fondé d'un agrandissement important du collège du Léman.

Certes, et ce n'est pas nouveau, Renens manque cruellement de locaux scolaires. Tous les commissaires en sont conscients et ne peuvent que déplorer un recours chronique à des solutions décidées dans l'urgence et condamnées à rester provisoires quand il s'agit de pallier les difficultés d'accueil des écoliers. Mais ce constat n'a pas suffi, et de loin, pour amener les mêmes commissaires à plébisciter le préavis.

Les critiques s'articulent autour de deux axes.

1. Le préavis lui-même est jugé beaucoup trop laconique dans ses attendus. Le programme se décline en quatre lignes :
 - a) sans que l'on sache si le corps enseignant a été consulté et dans quelle mesure il a été tenu compte des suggestions ou des critiques exprimées. Nul doute que les maîtres ne restent pas indifférents face à certaines options : création - ou non - de salles spéciales, séparation - ou non - des petits et des grands, cheminements, etc. ;
 - b) sans que l'on sache non plus si un « diagnostic » a préalablement été établi sur l'état du Léman. Il ne nous a été remis, avec beaucoup de réticences d'ailleurs, qu'une photocopie, en trois pages, du programme du concours d'architecture. Il s'agit, en gros, d'une liste de locaux où même un non-pédagogue décèle des failles, par exemple l'absence d'un parc informatique destiné aux élèves.

Un inventaire des manques et des insuffisances du collège actuel aiderait à mieux comprendre les gains attendus de l'extension préconisée ;

- c) sans que l'on sache, enfin, quel est l'état de la question à propos des classes VSB - pré-gymnasiales. Aussi longtemps que ce train-là ne sera pas sur ses rails - le sera-t-il même un jour ? - il semble prématuré, voire absurde, de mêler dans un unique préavis les modules 1 et 2, d'autant plus que la piste du collège intercommunal de la Planta n'a toujours pas été l'objet d'une exploration sérieuse, mais semble au contraire être systématiquement écartée par la Municipalité.

2. C'est dans une gamme plus sociologique que s'élève, plus ou moins virulente, la voix de certains commissaires pour qui augmenter fortement la capacité du Léman, c'est s'acheminer vers des dérapages et des situations de violence qui risquent de ne plus être maîtrisables. A cet égard, le cas de Verdeaux est cité comme l'exemple à ne pas suivre.

Quoi qu'il en soit, que cet argument leur semble prioritaire ou non, les commissaires ne sont pas convaincus que l'agrandissement du Léman représente l'ultime solution pour accueillir décemment 400 élèves supplémentaires ; ils ne veulent donc pas faire l'impasse sur le choix possible d'un autre site.

En particulier, ils déplorent le fait que Florissant fasse l'objet d'un préavis séparé, qui plus est, traité en parfaite synchronie avec le 38. « En réalité, s'écrit l'un d'entre nous, le mieux serait de raser Florissant et d'ériger à la place un nouveau bâtiment répondant à nos besoins ! ».

Cet avis est rapidement relayé et appuyé par d'autres arguments :

- répartition territoriale des collèges plus équilibrée ;
- élèves du Nord des voies rapatriés du Léman vers leur lieu d'habitation ;
- avec la nouvelle ligne TL 18, trajet optimisé pour les élèves de « Sur-la-Croix » et les lotissements du « Manège », d' « Arc-et-Renens » et de « En Bellevue », etc...

Comme on peut s'en rendre compte, l'idée d'un troisième site n'est pas enterrée pour tout le monde. Mieux encore, elle ferait probablement l'unanimité si elle n'était perçue comme vaguement utopique.

Pour conclure, et au terme d'une fort longue séance qui, certes, a permis un large débat d'idées, la Commission s'est déclarée incapable d'adopter une position commune sauf sur un point : elle exprime le vœu - et là, nous serons intraitables, dit l'un des commissaires - que la Municipalité présente, à l'occasion des projets de construction, deux préavis séparés pour les modules 1 et 2.

Chacun ayant ensuite voté en son âme et conscience, le préavis est accepté par 4 voix et refusé par 4, deux commissaires s'étant abstenus.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Depallens (F.r.) : J'aurais souhaité peut-être un peu plus de discussion générale avant d'aborder un point précis du projet sur lequel j'ai soumis un amendement qui sera discuté au moment des conclusions.

J'aimerais rappeler une chose, mon intervention va porter sur 3 points, pour comprendre pourquoi mon amendement me semble important à discuter aujourd'hui quitte à ce qu'il soit repris par la suite au moment des projets des préavis concernés.

L'extension massive du Collège du Léman, augmentée de 20 classes, donc 400 élèves, suscite de fortes réticences chez les usagers actuels du Léman. Une enseignante présente dans la commission du préavis, le doyen - M. Equey, qui aurait présenté récemment sa démission pour des motifs de saturation par rapport au climat tendu dans et autour de l'école et les relations contraignantes avec le canton - une déclaration écrite de deux doyens de l'enseignement secondaire, très réservés par rapport aux mesures qu'ils se voient prendre en cas d'extension importante du Léman. Je salue ici au passage le travail de M. Equey, qui est un homme de terrain et qui n'est pas du tout acquis à l'idée d'accroître de 400 élèves les effectifs du collège du Léman.

Le préavis de Florissant a été rejeté en commission à une nette majorité par des personnes qui regrettaient que la question de l'irruption de la ligne No 18 dans le quartier n'ait pas été l'objet d'un réexamen ou des commissaires qui ne voulaient pas mettre 5 millions pour une simple coque neuve. Il est clair que cela ne préjuge nullement de la décision du Conseil, mais c'est mal parti dans la commission et dans les groupes politiques.

Le dossier « Planta » - peut-être 10 à 15 classes qui sont à nous aujourd'hui, toutes équipées avec s'il vous plaît bibliothèques, réfectoire complété par des cuisines modernes, aula, salles de gymnastiques, terrains herbeux pour les beaux jours - n'a jamais été jugé digne d'une quelconque réponse écrite et documentée de la part de la Municipalité.

Pourrait-on en faire un cycle 5/6 à l'instar de l'exemple de la Rouveraie et de Bellevaux qui est un quartier que l'on peut comparer à Renens, où, selon les explications de Monsieur Gérard Dyens, chef de service des Ecoles à Lausanne, 350 élèves du cycle 5/6 occupent le Collège de La Rouveraie et 450 élèves du cycle 7/8/9 occupent le Collège d'Entre-Bois à environ 800 mètres, sans que cela crée de problèmes. Au lieu d'avoir un collège de 800 élèves, on a séparé le cycle 5/6 et le cycle 7/8/9.

Nous avons actuellement à Renens 10 classes du cycle 5 et autant du cycle 6. Qu'en disent et qu'en écrivent les autres communes avec qui nous nous targuons de songer à de l'intercommunalité ?

Si un gymnase - puisque c'est une des questions qui est posée, mais vraiment elle est dans les limbes de la discussion démocratique - si un gymnase devait absolument voir le jour à « La Planta » :

- quand est-ce que ça pourrait se concrétiser ?
- ce collège de « La Planta » convient-il à un gymnase ?
- combien pourra-t-on le revendre au Canton ?
- quand toucherons-nous les sous qui reviennent aux Communes au prorata de l'effort des communes ?

- pourront-ils alléger, le cas échéant, la facture scolaire contre un élément de notre parc scolaire en espérant qu'on ne le vende pas au Canton pour Fr. 3.50 symboliques ?

Dans ces conditions : il y a le cas de Florissant, et c'est encore de la musique d'avenir, c'est au prochain Conseil, l'utilisation du trancher. Il y y la Planta où on n'a pas encore étudié son utilisation intercommunale ou de mettre un cycle 5/6 pour 10/12 classes de Renens, ce qui nous allégerait tout le programme d'urgence, que nous devons voter dans la précarité. Dans une très grande urgence, je pense qu'il faut présenter un amendement qui vise à aller dans le sens de l'opinion des usagers du Léman et non pas des grands planificateurs à l'échelle mondiale qui ont des grandes opinions sur Pisa, les grands sites qui sont merveilleux, etc... Moi j'ai plutôt tendance à faire confiance aux usagers et d'ailleurs on a demandé à ce qu'ils soient largement consultés.

Mon amendement est la suivant :

Amendement proposé :

- 1) AUTORISE la Municipalité à organiser un concours d'architecture conforme à la norme SIA 142, pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman **portant sur le module 1 uniquement.**
- 2) ACCORDE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 215'000.—TTC (...)

Ceci pour résumer en un seul slogan : mieux vaut 14 classes supplémentaires sur le site du Léman, avec un souci de qualité de vie, que d'avoir 20 classes à tout prix, donc la quantité d'abord...

Personnellement, j'ai tendance à être craintif si je me base sur l'avis des usagers : plutôt la qualité à 14 classes que la quantité et la masse à 20 classes !

M. O. Golaz, conseiller municipal : Tout d'abord, je tiens à vous dire que la Municipalité a entendu les différentes remarques et critiques formulées au sujet de ce préavis. C'est la raison pour laquelle je me propose de vous donner quelques renseignements complémentaires.

Au sujet de l'agrandissement du site du Léman, je souhaite vous rappeler la volonté de la Municipalité telle qu'exprimée dans son rapport sur la planification scolaire.

D'une manière générale, la Municipalité a clairement émis la volonté de mettre à disposition des infrastructures adaptées, à des coûts acceptables. Il s'agit d'offrir aux élèves des locaux situés dans un contexte agréable et conforme aux critères actuels.

Concernant en particulier l'agrandissement du groupe scolaire du Léman, il était précisé qu'il s'agirait de réaliser des aménagements conformes, avec les espaces de vie nécessaires, en mentionnant par exemple, la bibliothèque, le réfectoire et une salle de gymnastique. De plus, il était mentionné que le site du Léman présente d'importantes possibilités d'extension en pouvant ainsi envisager des constructions supplémentaires. Pour mémoire, les maisons situées à l'av. du Censuy 15 à 21 ont été acquises dans le but d'agrandir la zone scolaire.

Concernant le nombre d'élèves, je rappelle le principe consistant à envisager l'accueil d'un nombre d'élèves acceptable. Après agrandissement, le site du Léman devrait accueillir 700 à 750 élèves au maximum. En comparaison avec la situation lausannoise, il s'avère que ce chiffre est tout à fait conforme. En effet, les établissements secondaires de la ville de Lausanne comptent entre 820 et 1'050 élèves. Il nous a été confirmé que la gestion de tels établissements ne posaient pas de problèmes. Au contraire, ce n'est qu'à partir d'une certaine taille qu'il est possible de mettre en place des structures permettant de faire face positivement et d'une manière dynamique à différents problèmes.

Le préavis déposé par la Municipalité et dont nous discutons ce soir est la première étape concrète issue du rapport sur la planification scolaire.

Comme mentionnée dans le préavis, l'organisation d'un concours d'architecture a pour but de demander aux candidats de présenter un parti d'implantation et d'organisation générale dans le respect du cahier des charges établi par le maître de l'ouvrage.

La volonté de la Municipalité sera donc transmise clairement aux candidats. Concernant le cahier des charges, celui-ci sera complété avec les éléments figurant dans le rapport sur la planification scolaire. De manière à être le plus complet possible, le cahier des charges sera encore discuté avec les personnes intéressées. Pour ce faire, la Municipalité s'engage tout d'abord à coordonner ses travaux avec les services concernés, avec le service de la Sécurité sociale pour ce qui concerne les structures d'accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS), pour notamment étudier plusieurs variantes de réfectoires et avec le service Culture-Jeunesse-Sport pour ce qui concerne la bibliothèque par exemple. De plus, les milieux concernés seront naturellement consultés et des contacts seront prioritairement concrétisés avec des représentants du corps enseignant.

Dès lors, je ne peux que vous inviter à adopter ce préavis qui permettra de jeter les premières bases nécessaires à la construction d'un complexe scolaire moderne et complet qui comprendra les infrastructures nécessaires à un enseignement de qualité.

M. F. Delaquis (soc.): Je crois qu'on se tirerait une balle dans le pied si on acceptait l'amendement de M. Depallens étant donné qu'il s'agit d'un crédit d'étude, un crédit d'étude permet justement d'examiner l'ensemble des possibilités. Même si sur le fonds, je comprends la peur d'avoir un « gros machin » et que cela peut poser des problèmes aux utilisateurs mais, si on accepte l'amendement et que l'on dit qu'on étudie seulement un tout petit bout, tout en laissant le montant de Fr. 215'000.--, cela ne sert à rien, à rien du tout !

Par contre, ce que je vous invite à faire, c'est que votre amendement soit un vœu, c'est-à-dire qu'on étudie avec le module 1 avec toutes les incidences y compris les négatives sur le fonctionnement, cette étude fera partie du concours. Cette solution me paraîtrait la solution la plus adéquate.

C'est la raison pour laquelle je refuserai l'amendement.

M. Ch. Widmer (rad.): Le rapport de Mme Bandelier confirme parfaitement ce qui a été discuté, puis lorsqu'elle dit : (...) *Pour conclure, et au terme d'une fort longue séance qui, certes, a permis un large débat d'idées, la Commission s'est déclarée incapable d'adopter une position*

commune sauf sur un point : elle exprime le vœu - et là, nous serons intraitables, dit l'un des commissaires - que la Municipalité présente, à l'occasion des projets de construction, deux préavis séparés pour les modules 1 et 2.

J'estime qu'avec ce vœu qui certainement sera respecté par la Municipalité, notre mi Jacques Depallens devrait être parfaitement rassuré et de ce point de vue-là et bien je suivrai notre collègue François Delaquis pour dire qu'il ne faut pas soutenir cet amendement et faire confiance à la Municipalité ; il faudra peut-être surveiller, certains s'en chargeront pour qu'il y ait effectivement deux préavis par la suite de voter en toute sérénité sur les modules 1 et/ou 2 ou sur le module 1 seulement ou sur le module 2 seulement.

M. J. Depallens (F.r.) : Merci Messieurs Delaquis et Widmer. Effectivement, j'accepte de transformer l'amendement en vœu, pour éviter un grand débat à ce stade du projet, mais je voulais quand même lancer un signe que ce vœu, comme l'a formulé M. Christian Widmer, soit non seulement juste pris en accusé de réception, mais qu'il soit vraiment une piste de travail pour la suite.

J'ajouterai une chose, c'est que j'aimerais beaucoup - je crois que la Municipalité y a songé d'ailleurs - qu'il y ait une consultation poussée des usagers, professeurs, enseignants, etc... du Collège du Léman pour savoir par exemple : voient-ils d'un bon œil arriver 20 classes sur le site ou s'ils voient d'un meilleur œil 14 classes arriver sur le site ? - J'aimerais bien que ces précautions soient prises de manière qu'au moment des débats précis sur le module 1 et 2, on puisse avoir une large consultation, honnête et bien faite dans le Collège du Léman. A ces conditions-là et les garanties qu'on semble, disons préciser dans le Conseil communal de ce soir, je retire mon amendement et j'appuie la formulation d'un vœu à l'endroit de la Municipalité.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : J'aimerais répondre à quelques-unes des remarques qui viennent d'être faites entre autre par M. Depallens. Je commencerai par « La Planta ».

Il faut bien savoir - et je crois qu'on vous l'a dit - qu'un groupe de travail s'est mis au travail (c'est le cas de le dire !) pour revoir toute l'organisation scolaire de notre arrondissement. Et peut-être pas seulement le nôtre, mais en prenant aussi celui de Prilly. Donc, c'est dans cette étude-là que seront discutées l'utilité et l'occupation de « La Planta » ; c'est pendant cette étude-là qu'on va devoir - et on nous le répète au Canton à chaque fois que cela est possible - devoir satisfaire à l'art. 47, lequel demande qu'il y ait 3 divisions dans le même établissement.

C'est donc à la suite de ce groupe de travail que nous saurons quand nos VSB reviendront à Renens. Si elles reviendront à Renens seules ou si, ou si éventuellement celles de Chavannes viennent aussi à Renens, si celles d'Ecublens vont avec celles de St-Sulpice, c'est toute cette réorganisation qui va être reprise. Elle va même être reprise dans le cadre et en s'appuyant sur le schéma Directeur de l'ouest. Toute la plaine de Malley fera partie de la réflexion. Avec un des directeurs de la DGEO (Direction Générale de l'Ecole Obligatoire), on se disait que si pour une fois, on pouvait prévoir l'emplacement d'un établissement scolaire avant que le gens habitent les immeubles on ferait quelque chose d'intelligent. Donc il y a une grande réflexion qui se fait à la fois sur « La Planta » et à la fois sur l'arrondissement pour satisfaire ce fameux art. 47.

Or, nous n'avons pas le temps d'attendre que cette étude soit faite, vous savez qu'on a besoin de locaux. C'est pourquoi la proposition de ce soir nous permettra d'y voir plus clair. Savoir comment peut s'organiser, sur le terrain disponible tout ce qui est demandé dans le programme de cette future construction. Pour rassurer tout le monde et pour simplement relire ce qui a été écrit, si on vous propose et si on propose aux architectes de prévoir 2 modules c'est bien parce qu'on ne sait pas quand on construira le deuxième module. Le premier, on sait qu'on en a besoin pour la rentrée 2008 ; l'étude globale permettra de savoir si les classes prévues pour le retour des VSB trouvent place dans ce site du Léman. Si on ne fait qu'une partie du concours de nouveau vous n'aurez pas de vision globale. Ce qu'on souhaite savoir, c'est ce qu'on peut installer sur ce site, comment, par quels moyens et avec quelles possibilités. Alors, il est bien clair que la Municipalité peut répondre à vos 2 vœux, c'est-à-dire qu'il y aura en tout cas deux préavis séparés puisque celui pour le module 1 - les classes qui doivent être prêtes pour 2008 - fera l'objet d'un préavis. Puis lorsque les décisions seront prises on pourra proposer ou pas la construction pour les autres classes. Il est important de ne pas oublier qu'il pourrait y avoir ces autres classes.

Alors c'est évident que vous aurez 2 préavis au moment de la construction du premier puis du 2^{ème} module.

Quant à la volonté et la demande de faire participer les enseignants à tout le projet, j'aimerais juste vous rappeler que pour l'agrandissement de Verdeaux les enseignants ont participé pratiquement à toute la démarche ; ils ont donné leur avis entre autre sur les cuisines - les cuisines ont été faites exactement comme le souhaitaient les enseignants - je crois que ça la Municipalité a l'habitude de le faire et elle le fera très volontiers.

Pour terminer, j'aimerais vous dire qu'en tous les cas, personnellement, je me réjouis beaucoup de voir que la Municipalité et le Conseil communal vont cette fois avoir l'occasion de construire une école, une vraie école et pas un bricolage. C'est une vraie école dans laquelle on aura la possibilité de prévoir tout ce qui facilite le travail des enseignants et tout ce qui permet une vie agréable dans cette école.

C'est pour ça que je vous propose de voter les conclusions du préavis telles que proposées et puis ensuite de travailler ensemble, Municipalité et Conseil, à cette réalisation.

M. le Président clôt la discussion et comme la parole n'est plus demandée, il prie la présidente-rapporteure de lire les conclusions municipales :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 38 de la Municipalité du 15 mars 2004,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à organiser un concours d'architecture, conforme à la norme SIA 142, pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman.

2. Accorde à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 215'000.-- TTC. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 503 - Bâtiments scolaires. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 - Bâtiments et Constructions -, plus précisément dans le compte N° 503.5030.115 - Léman - Etude, agrandissement et rénovation bâtiment.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

M. le Président soumet les conclusions au vote de l'assemblée ; elles sont acceptées à la majorité des membres présents.

14. Préavis No 50 :

Installation de pavillons scolaires provisoires sur les listes du Simplon et du Léman.

Dépôt de préavis - Discussion préalable.

M. le Président nomme la commission d'étude pour le préavis No 50, étant donné que la parole n'est pas demandée :

Du groupe socialiste : M. Eugène Roscigno, **président-rapporteur**
M. Christophe Kocher
M. Raymond Vincent

Du groupe Fourmi rouge : M. Jacques Depallens
Mme Arielle Bonzon

Du groupe libéral : M. J.-M. Dupuis

Du groupe AeC : Mme Tinetta Maystre

Du groupe radical : M. Christian Widmer
M. Jacque Berthoud
M. Hubert Desboeufs

15. Propositions individuelles et divers.

M. J. Depallens (F.r.) dépose une interpellation concernant l'arrestation de **M. Filintro Varela**, habitant de notre Commune par la Police de Renens le lundi 17 janvier 2005 :

Quelle est la procédure de communications entre le chef de service et M. le municipal de la Sécurité publique après un incident particulier se déroulant dans la Commune de Renens ?

Lorsque le chef de service est approché par la presse, « 24 Heures » et « Le Matin » en tête, est-il au courant qu'il n'avise pas le municipal dont il dépend avant de faire des déclarations publiques ?

M. le commandant Bovard a-t-il suivi les consignes de M. le Municipal, les a-t-il enfreintes ou n'y avait-il pas de consignes concernant les suites à donner à un incident grave entre la police et un citoyen de Renens ou toute autre personne ? En l'absence de M. le municipal, y a-t-il eu entre les agents concernés et le commandant une discussion, une remédiation permettant rapidement d'évaluer la gravité de la situation pour toutes les personnes qui ont vécu ce pénible incident critique.

Au-delà de l'aspect juridique qui nous échappe, tout au moins pendant la durée de l'instruction de la plainte pénale déposée contre notre Commune, est-il prévu que les éventuelles insultes, menaces de mort et les blessures qui auraient été infligées par la Police de Renens à M. Varela, fassent l'objet d'une discussion avec l'intéressé. Des excuses seront-elles présentées de part et d'autre, s'il y a lieu ? Une démarche de réparation morale est-elle envisagée le cas échéant, à l'initiative de notre Police, pilotée par son municipal ? Entre un particulier et un service qui agit de façon que nous espérons pouvoir qualifier de professionnelle, c'est au service commandé qu'il importe peut-être de faire les premiers pas.

Lorsqu'une intervention implique une dame enceinte, qui est de plus l'épouse de la personne énergiquement interpellée, y a-t-il à la Police de Renens des directives particulières évitant à une personne, qui n'est pas directement en cause, des brutalités pouvant mettre en danger sa santé et sa grossesse, sans parler de préjudices d'ordre psychique ?

Mme R.-M. Prêtre (soc.), en complément à l'intervention de M. J. Depallens pose la question suivante :

Lorsque des faits touchant les services communaux défraient la chronique, la Municipalité ne pourrait-elle pas envisager de donner spontanément par écrit des explications aux conseillers communaux, en faisant état des mesures et éventuellement des sanctions prises ?

M. P. Petter, conseiller municipal, propose de répondre ultérieurement, étant donné qu'il n'avait pas reçu toutes les questions à l'avance ; il remercie de l'intérêt porté à cette affaire.

Mme V. Berseth Hadeg (F.r.) dépose une interpellation : je désire interpellier la Municipalité sur la mise en place de la zone 30 prévue sur le dernier tronçon de la rue du Lac, qui rejoint l'avenue du Chablais.

Lors de la réunion que la Municipalité a organisée au collège du Léman, il n'y avait pas foule. Malgré cela, les habitants de mon quartier sont inquiets pour leurs enfants et leurs animaux domestiques.

En effet, les chauffeurs qui circulent sur cette route, malgré le panneau « bordiers autorisés », ont tendance à rouler trop vite pour rester le moins longtemps possible sur ce tronçon. Il est clair que, si cette partie de la rue du Lac était à 30, les chauffeurs seraient obligés de ralentir et ils seraient plus à l'aise puisqu'ils auraient la permission de passer.

Ma question est la suivante :

- ✓ *La Municipalité ne pourrait-elle pas activer la mise en place d'un portique 30 à l'heure ?*

M. P. Petter, conseiller municipal : C'est effectivement une bonne question ; nous allons l'étudier et vous répondre la prochaine fois. Plusieurs paramètres sont en jeu. La volonté municipale était d'instaurer ces zones 30 le plus rapidement possible, mais dans des délais raisonnables financièrement parlant. Des priorités avaient été plus ou moins prévues avec le dicastère concerné. Nous verrons si nous pouvons établir un nouvel ordre de priorité concernant ces zones 30 en tous les cas.

Mme V. Berseth Hadege (F.r.) : Merci Monsieur le Municipal. J'aimerais, si Monsieur le Président me le permet bien sûr, puisque j'ai le « crachoir », dire quelques mots sur les communications de la Municipalité - j'ai un peu loupé le coche là, vous allez un peu vite parfois, alors j'ai laissé passer.

M. le Président : Alors vous avez la parole.

Mme V. Berseth Hadege (F.r.) : Merci. Dans votre réponse à Mme N. Haas Torriani qui posait *la question de savoir pourquoi certains distributeurs d'alimentations pouvaient être ouverts le dimanche ?* je lis - à la page 2 - qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des habitudes des consommateurs et qu'il fallait proposer une solution convenant à tout les besoins réels, les heures de bureaux, celles des magasins coïncidant dans une large mesure.

Quand j'entends cela, je me dis bien sûr il y a des habitudes, des évolutions, mais est-ce qu'on est obligé de suivre toujours ? Je peux pas m'empêcher d'avoir quelques remarques : souvent on entend dire que les parents sont démissionnaires, que beaucoup « d'ados » ne vont pas bien, qu'ils sont mal élevés. Je constate enfin que ce sont les mêmes personnes qui font ce genre de morale et qui font en sorte que les horaires de travail s'étendent aux dimanches et qui ont inventé le travail sur appel.

Comment peut-on élever des enfants dans de pareilles situations quand les parents se croisent et quand les femmes, car ce sont souvent elles, travaillent sur appel. Ce que je crains, c'est que pour les besoins des patrons, pour des besoins de je ne sais quoi ou pour les besoins de la rentabilité, on supprime une certaine cadence dans l'emploi de notre temps, que dans les familles on ait de la peine à se retrouver et que finalement le travail du dimanche et de la nuit soit monnaie courante.

Cela commence déjà dans les EMS, les veilleuses quand elles prennent leur travail à 20h00, sont payées au tarif « jour » jusqu'à 23h00. Tout le monde sait que le travail de nuit est mauvais pour la santé.

En conclusion, je dis simplement que je ne serais jamais d'accord avec cette tendance qui bouleverse la vie sociale et familiale des travailleurs.

Mme M. Bandelier (soc.) : Les fêtes sont derrière nous et un calme un peu terne mais apaisant a succédé au stress de décembre. Permettez-moi toutefois d'y faire un retour en forme de bilan.

Comme chaque année, il convient de tirer son chapeau devant le travail des jardiniers qui, sur la fontaine des bâtiments communaux, ont cette fois installé un coin de banquise très réussi. Avec des matériaux pour la plupart gratuits et recyclables, ils savent nous faire sourire et rêver.

On ne saurait en dire autant de la décoration lumineuse !

Certes, avec leurs chevelures de lumière, les arbres de la Place du Marché illustraient bien la poésie de Noël, comme le font, d'ailleurs, nos bonnes vieilles et inusables guirlandes et appliques électriques. Pour le reste, c'est loupé !

Passons sur les panneaux « Joyeuses Fêtes » à la calligraphie démodée et dont le clignotement monotone agressait le regard. Passons également sur l'installation des projecteurs de couleur, censés envoyer sur le pavé des messages chaleureux ; non seulement, mangés par l'éclairage ambiant, les textes étaient quasiment illisibles, mais chaque appareil prenait la place d'une guirlande traditionnelle, introduisant par là des vides inesthétiques dans l'alignement des décorations. Passons même sur le grand sapin de la Salle des spectacles qui, de loin, paraissait emballé dans une feuille de cellophane tant il était garni avec avarice, mais qui contenait, à la base du tronc, un gros paquet d'ampoules non utilisées sur les branchages.

Ce sur quoi, en revanche, il est difficile de passer, c'est sur le fait que, contrairement aux années antérieures, les décorations lumineuses du centre-ville n'aient pas remplacé les réverbères, mais s'y soient surajoutées. Là encore, l'esthétique y perdait, puisque les rues ne retrouvaient pas l'atmosphère un peu mystérieuse des autres fois, mais ce n'est pas mon propos.

Où le bât blesse, c'est au porte-monnaie, si on me pardonne cette image un peu hasardeuse ! Comment expliquer en effet que, en temps de vaches maigres pour la Commune et de dangers écologiques pour la planète, on opte pour le doublement de l'éclairage nécessaire ?

Et bien selon une certaine rumeur, explication il y aurait : les réverbères seraient restés en fonction - au conditionnel - sous la pression de certains commerçants qui se seraient plaints de la mauvaise visibilité de leur devanture en cas d'extinction des classiques luminaires !

Je pose donc la question à la Municipalité les questions suivantes :

- Est-il exact que le maintien de l'éclairage conventionnel durant les Fêtes soit dû à la pression des commerçants ?
- Dans l'affirmative, leur a-t-il été demandé une participation financière à ce surplus de dépense énergétique ?

- Dans le cas contraire, pourquoi avoir conservé les deux types d'éclairage alors même que j'avais attiré l'attention de M. Perreten sur ce que j'attribuais à un simple oubli ?

M. O. Golaz, conseiller municipal : En tout cas, pour les deux premières questions, je peux répondre « non » à Madame Mireille Bandelier : les commerçants n'ont pas dû payer un supplément en ce qui concerne l'éclairage.

Pour les autres questions, je propose d'y répondre plus précisément au prochain Conseil.

Mme M. Bandelier (soc.) : Je remercie M. Golaz. D'autre part, je regrette infiniment d'avoir semé le trouble dans nos rangs et d'avoir réveillé une certaine agressivité à propos du 1^{er} rapport que je vous ai présenté. Mais, je voudrais quand même y revenir pour dire une chose : tous les commissaires l'ont signé ; cela signifie tout de même qu'ils l'ont lu, même sans projet. Donc je vous laisse tirer vos conclusions.

En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec la formule utilisée par notre Président disant que *la réponse de la Municipalité était admise à « une large majorité »*. Je vous avouerai que j'ai hésité à prendre la parole pour demander un comptage des voix.

M. R. Bovier (soc.) : Je tiens tout d'abord à préciser que je m'exprime à titre personnel et non pas au nom de la Municipalité.

Après avoir reçu ma lettre de licenciement juste avant Noël après plus de 33 ans de service, licenciement dû en grande partie à mes activités politiques et suite à la réponse à la motion Haas Torriani « réagissons face au chômage », je souhaite déposer une résolution sur le chômage.

Dans un passé récent, le conseil communal a envoyé des résolutions à des instances politiques supérieures en estimant que ces dernières étaient plus compétentes et qualifiées pour régler les problèmes soulevés.

La résolution que je désire déposer est je le reconnais contraignante, puisqu'elle demande un engagement de toutes et tous, mais parfaitement dans les attributions et les compétences de ce conseil.

Voici le teneur de la résolution :

Nous les membres de la Municipalité et du Conseil communal, nous nous engageons individuellement à faire tout ce qui est dans nos possibilités pour aider, épauler, seconder, assister une personne en recherche de travail, afin qu'elle puisse le plus rapidement possible retrouver un emploi.

Je n'ai pas de solution à vous proposer, mais je suis sûr que chacune et chacun d'entre-vous, individuellement ou en groupe, trouvera un moyen d'atteindre et de réaliser les buts recherchés par cette résolution.

Si nous arrivons à réinsérer 87 - on peut bien rêver - demandeurs d'emploi, nous aurons démontré que nous ne sommes pas là seulement pour discuter, palabrer et débattre, mais que nous sommes là également pour agir. A travers ce geste citoyen, nous aurons aussi mérité la confiance que les électrices et électeurs ont placée en nous en début de législature.

Je vous invite donc toutes et tous dans un premier temps à soutenir cette résolution et ensuite à passer à l'action le plus vite possible.

Remarque : si cette résolution ne peut être déposée par un membre de l'Exécutif, je souhaite qu'un(e) conseiller(ère) communal(e) la dépose à ma place et à son nom.

M. le Président soumet cette résolution au vote ; la résolution est acceptée à une très large majorité.

M. R. Vincent (soc.) a plusieurs réclamations à formuler :

* **TL** : je me permets de revenir sur les distributeurs de billet pour les transports en bus : pourquoi ces appareils ne rendent pas la monnaie, les personnes qui prennent les bus ne peuvent pas toujours avoir de la monnaie ?

* **Neige** : en ce qui concerne le déblaiement de la neige, il devrait y avoir plus d'entente entre les collègues. Devant les arrêts de bus, il faudrait que la neige soit évacuée pour pouvoir rentrer dans les bus, surtout pour les personnes âgées ; ceci également pour le passage pour piétons et surtout pour la traversée de la route.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Concernant le « déneigement de la neige » comme l'a dit M. Vincent, c'est vrai qu'il n'est pas évident et surtout quand il fait très froid. Je vous dirai que l'équipe se lève - quand il y a eu la 1^{ère} neige le dimanche matin - à 3h00 pour aller déneiger (je vous invite une fois à aller avec eux, vous verrez le boulot qu'il y a à faire).

Pourquoi va-t-on si tôt ? - Parce que si on va à 06h00 ou 07h00, les voitures patinent dans tous les sens et on ne peut plus passer. Mais, je vous garantis que mes « travailleurs » comme dit M. Vincent, font un travail remarquable, ce n'est pas facile. J'ai parfois des petites remarques : par exemple, mettre du gravillon au préau du Collège de Verdeaux (ça sera fait demain !).

Donc, si vous avez quelque chose, un petit coin qu'on a oublié, dites-le moi et je le transmets volontiers. Mais n'oubliez pas qu'il y a beaucoup de chemins privés où ce n'est pas à la Commune d'aller déneiger.

Mme T. Maystre (AeC) : En date du 7 octobre dernier, notre conseil avait accepté le préavis 43 « Pour une démocratie participative de quartier à Renens », et ce en réponse à une motion du même nom datant d'octobre 2002.

Dans ce préavis la Municipalité rappelait sa volonté de mettre en place des démarches de type Agenda 21 et de favoriser la communication avec la population. Par ailleurs, elle souhaitait

améliorer la transparence en étoffant le site officiel public de Renens avec les documents qui concernent le Conseil communal.

Restait la part qui incombe aux Conseillers communaux : nous avons en effet accepté de (je cite) « participer activement à la mise en place de Conseillers communaux-relais ».

Pour y parvenir, la Municipalité a invité les membres de la commission du préavis 43 pour discuter de la procédure de mise en place. Tous n'ont pu être là, certains se sont fait remplacer. Quoiqu'il en soit, Mesdames les Conseillères Nicole Dupont, Danièle Pittet et la rapporteure, ainsi que Messieurs les Conseillers Roland Divorne, Ali Hemma-Devries, Daniel Rohrbach et Christian Widmer ont souhaité relever le défi et se sont réunis le 19 janvier dernier.

Une délégation de la Municipalité et de l'administration, soit Madame la Syndique Anne-Marie Depoisier et Monsieur le Conseiller Municipal Raymond Bovier, Madame Martine Heiniger et Monsieur Jean-Daniel Leyvraz étaient également présents. Qu'ils en soient ici remerciés.

Lors de notre séance, nous avons étudié la démarche veveysanne de conseillers-communaux relais et décidé de l'adopter. A toute fins utiles, elle est accessible sous le nom de « Vevey, ça vous regarde » sur le site www.vevey.ch.

Notre but est de proposer au prochain conseil un projet adapté à Renens, afin qu'il puisse être mis en place ce printemps encore.

Notre prochaine séance aura lieu lundi prochain et reste ouvert aux commissaires du préavis 43, qui n'avaient pu être présents à la première séance.

M. J.-M. Dupuis (lib.) présente une motion « Etude d'un journal pour l'Ouest lausannois » :

Cette motion demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité et la pertinence de la mise sur pied d'un journal couvrant les événements de toute nature.

Vu l'orientation actuelle de la presse romande qui devient de plus en plus monolithique, une alternative et d'autres analyses nous semblent nécessaires. Ainsi, je vous demande de soutenir cette motion et de la transmettre à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la motion de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts ; c'est à une large majorité, quelques abstentions et un avis contraire que la motion sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme M. Romano (soc.) soumet diverses questions à la Municipalité relatives au sous-passage menant à la gare de Renens :

Comme toutes les gares, la gare de Renens est un lieu de passage, de destination et tout récemment d'achats, ce lieu va devenir d'autant plus attractif dès la mise en service du M2 et voir venir plusieurs milliers de personnes chaque jour.

De par sa situation géographique, notre gare, si on peut le dire ainsi : « tourne le dos » à notre cité, ce qui fait dire à certains que c'est la gare de Chavannes et non celle de Renens. Mais à l'heure de la régionalisation tout azimuth, nous n'allons pas nous formaliser là-dessus.

Par contre où le bât blesse, c'est au niveau des accès. En effet, pour pouvoir accéder de la gare au centre de Renens, voire se rendre au Nord des voies, il n'y a que deux passages obligés, à savoir le tunnel du 1^{er} Août et le sous-passage de la gare. C'est donc ce dernier qui fait l'objet de mes questions à la Municipalité.

Ce sous-passage est finalement le trait d'union entre notre ville et sa gare, il devrait dès lors être une sorte de carte de visite de notre cité.

Imaginez quelle est l'impression qu'ont les gens lorsqu'ils passent pour la première fois par là ! C'est moche, c'est glauque, c'est inaccessible pour les fauteuils roulants et difficile pour les personnes à mobilité réduite, et pour les poussettes ... c'est pas le pied ! (si je peux me permettre), ça c'est pour la journée, mais dès 22h00 ... ça craint ! On ne s'y sent vraiment pas en sécurité. D'ailleurs, il arrive que des jeunes femmes préfèrent prendre le bus en lieu et place du train, afin d'éviter de traverser cet endroit la nuit tombée !

Au niveau de l'aménagement :

- Est-ce que quelque chose est prévu d'entente avec les CFF ?
- Si oui, quand ?
- Si non, quel moyen de pression peut utiliser notre Municipalité auprès des CFF ?

Au niveau de l'accessibilité :

- Qu'est-il prévu pour les personnes en fauteuil roulant ?
- Evitent-elles de passer par là et empruntent-elles le passage du 1^{er} Août ?

Au niveau de l'attractivité de la ville :

- Dans l'étude de l'aménagement du centre ville, a-t-on inclus cet accès ?

Au niveau de la sécurité :

- Des rondes de police ont-elles lieu et si oui à quelle fréquence ?
- Si non, serait-il possible de l'envisager ?

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle pourra apporter à ces questions.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Comme j'ai eu vent que cette question qui allait arriver ce soir, les choses se passant parfois bien, nous avons justement hier après-midi une séance de travail qui regroupait les TL, les CFF et la Commune.

Il faut savoir que depuis plusieurs années, la Municipalité explique et se défend auprès des CFF pour dire que notre Gare n'est pas du tout digne de l'attractivité qu'elle a maintenant et du trafic qui y passe tous les jours. C'est difficile de savoir aux CFF à qui on a à faire, on a beaucoup de peine à avoir deux fois de suite la même personne pour répondre à nos questions, ça c'est une première chose. J'admets que depuis un certain temps cela va un petit peu mieux. Nous avons écrit plusieurs fois et nous avons reçu une lettre le 23 novembre dernier, je vous lis juste un passage concernant le passage sous voies. En effet, notre souci concerne l'image de la Ville quand on sort du train. On a devant soi immédiatement quelque chose qui est - je crois qu'il y a eu, dans

votre intervention le mot glauque, vilain, tout ce que vous voulez - on est d'accord avec ça. Pour l'urbanisation de notre Ville, on estime qu'un deuxième passage souterrain ou surélevé, sera nécessaire. Un projet est possible à l'ouest, à la hauteur de l'arrêt du métro M1.

La lettre nous disait : (...) *soucieux d'améliorer à court terme déjà* - parce qu'ils sont d'accord avec nous sur l'image etc... - *l'image de marque de notre Gare, nous avons prévu un rafraîchissement de la partie CFF du passage inférieur au printemps 2005, comprenant l'assainissement des parois et des plafonds, la réfection du sol, l'amélioration de l'éclairage et l'adaptation de la signalétique. Le dossier de projet relatif à ces travaux est en cours d'élaboration et nous prendrons prochainement contact avec vos services à ce sujet.* (...)

Donc, c'est annoncé pour le printemps 2005 ! C'est une amélioration du passage, c'est pas encore tout ce qu'on a demandé, mais c'est déjà une première chose.

Moi, je vous propose d'accepter ce que vous dis ce soir comme réponse, dans la mesure où nous avons fixé une nouvelle séance au mois de juin, à ce moment-là, on va discuter du 2^{ème} passage sous les voies du chemin de fer - il faut savoir que ça coûte 10 millions - parce qu'on demande aussi d'avoir des rampes comme dans toutes les gares, d'avoir des quais surélevés pour que l'entrée dans les wagons se fasse plus facilement, simplement comme dans toutes les gares, comme à Lausanne ou ailleurs.

Or, on nous a expliqué que le passage, le seul qu'on a actuellement est beaucoup trop étriqué pour imaginer faire des rampes dans de bonnes conditions ou relever les quais, il n'y a pas la place de le faire, l'idéal serait de faire immédiatement le nouveau passage prévu celui-là avec toutes les normes et toutes les facilités (ascenseurs, ...) comme on voit dans certaines gares et puisqu'on est une gare appelée à se développer encore ces prochaines années.

Voilà où nous en sommes, je crois que là on a des nouvelles intéressantes. Je dois vous dire que la Municipalité fait sérieusement pression sur les CFF par toutes sortes de moyens que je ne vais pas raconter ici, mais on obtenu maintenant cette assurance d'avoir au moins le passage refait et puis quand on aura eu cette séance au mois de juin, je vous ferai une communication pour vous tenir au courant.

M. P. Petter, conseiller municipal : A la question : *Des rondes de police ont-elles lieu et si oui à quelle fréquence ?* On peut répondre « oui », effectivement des rondes de police ont lieu, je ne peux par contre pas vous dire à quelle fréquence exactement. En tout cas, tous les jours la police y passe que ce soit la Police de Renens, voire les Polices de l'Ouest.

Les derniers rapports de police de ces dernières semaines ne montrent pas une recrudescence d'incivilités particulières. Il est vrai que l'été dernier, il y a eu à nouveau des problèmes de drogue, de trafiquants : des gens se réunissent à un endroit, ils sont chassés plus loin ou ailleurs, puis ils y reviennent, c'est un point de contact très prisé par ces gens-là. !

Mais la Police veille au grain et fait en sorte que des contrôles soient faits régulièrement , mais on peut toujours faire mieux je vous l'accorde, mais en fonction des effectifs que l'on a, on fait le maximum.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.
La prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 3 mars 2005.

La séance est levée à 23h02

Le Président :

R. Divorne

La Secrétaire :

R. Joliat